

Un arrêté municipal régit la conduite à tenir en cas de présence de cyanobactéries.  
Au vu des dernières analyses, **le niveau 1 est le niveau retenu sur cette portion de l'Erdre.**

4  
3  
2  
**1**  
0

NIVEAU

**1**

## INFORMATION

**Des cyanobactéries sont présentes, sous les seuils toxiques**

Qu'est-ce que les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des bactéries microscopiques qui se développent dans les eaux riches en nutriments. Elles peuvent libérer des toxines qui peuvent nuire à la santé humaine et animale.

Quels sont les risques ?

En cas d'ingestion, inhalation ou contact avec la peau, **les symptômes courants sont des irritations de la peau, démangeaisons, maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, maux de gorge, vomissements, fièvre...** L'exposition répétée à de faibles concentrations de toxines peut générer des problèmes de santé chroniques.

Consignes générales de précaution pour le niveau 1



**Lavez-vous les mains, prenez une douche soignée** après l'activité nautique.



**Nettoyez votre matériel** de loisirs à l'eau claire.



**La pratique nautique dans les zones d'accumulation de cyanobactéries (« bloom ») est interdite.**



**Baignade interdite toute l'année**



**En cas de troubles de la santé : maux de tête, vomissements, irritations..., consultez rapidement un médecin ou contactez les urgences (112).**



Je pratique  
**L'AVIRON**

EN CLUB

autorisé

EN PRATIQUE  
LIBRE

autorisé



Je pratique  
**LE CANOË-KAYAK**

EN CLUB

autorisé

EN PRATIQUE  
LIBRE

autorisé



Je pratique  
**LE PADDLE**

EN CLUB

autorisé

EN PRATIQUE  
LIBRE

autorisé



Je pratique  
**LE FOIL**  
(engin volant)

EN CLUB

autorisé

EN PRATIQUE  
LIBRE

autorisé



Je pratique  
**LA PLANCHE À VOILE**

EN CLUB

autorisé

EN PRATIQUE  
LIBRE

autorisé



Je pratique  
**LE DÉRIVEUR, MULTICOQUE**  
ou tout support collectif ou inchavirable

EN CLUB

autorisé

EN PRATIQUE  
LIBRE

autorisé



Je pratique  
**LE FLOAT TUBE**

autorisé

Avant d'aller à l'eau, je vérifie les recommandations du jour sur place, sur le site internet de l'Edenn : [www.edenn.fr](http://www.edenn.fr) ou en scannant le QR code :



Le suivi sanitaire est réalisé par l'Edenn.  
Le protocole est mené avec le concours de l'ARS des Pays de la Loire.